

PROJET PEDAGOGIQUE : ACCUEIL DE LOISIRS DE LA PAILLETERIE



JUILLET 2022

Séjour du 11/07/2022 au 29/07/2022

Directrice du séjour : Livia KIENAST

Directrice adjointe : Alix GRILLERE

Volant : Yoann BERGER



SOMMAIRE

I/ Présentation

- 1) *L'organisateur*
- 2) *La structure d'accueil*
- 3) *Les intentions éducatives de la ville d'Amilly*
- 4) *Intentions et objectifs*
 - a) *Intentions éducatives de l'équipe d'animation*
 - b) *Objectifs généraux*

II/ Journée type - Organisation générale

- 1) *Fonctionnement de l'accueil*
- 2) *Les groupes*
- 3) *Les activités*
- 4) *Le repas*
- 5) *Les temps calmes*
- 6) *Retour en activités*
- 7) *Le goûter*
- 8) *Le départ des enfants*
- 9) *Méthode pédagogique*
- 10) *Communication et relations avec les familles*

III/ Règles de vie quotidienne

- 1) *Equipe d'animation*
- 2) *Enfant*

IV/ Les moyens

- 1) *Moyens humains*
- 2) *Moyens financiers*
- 3) *Rôles de chacun*

V/ Modalités d'évaluation

I/Présentation

1) L'organisateur

Située dans le Loiret à l'est d'Orléans, la commune d'Amilly compte environ 14000 habitants sur plus de 4000 hectares.

Le projet éducatif de la ville d'Amilly a pour objectifs principaux :

- + De favoriser l'accès de tous aux loisirs pendant les vacances
- + D'apporter une solution d'accueil éducatif et ludique aux familles

L'accueil de loisir doit être pour un enfant un lieu de :

- + Détente
- + Découverte
- + Rupture avec la vie de tous les jours
- + Education participant à l'épanouissement de sa personnalité

L'accueil de loisir a pour objectifs de contribuer :

- + L'apprentissage de la vie en collectivité
- + Au développement de l'autonomie
- + A l'éducation, la citoyenneté et au civisme

2) La structure

L'accueil se situe au domaine de la Pailleterie à Amilly, sur une propriété de 30 hectares. Il est composé de plusieurs locaux :

- Un pavillon avec deux salles (Pavillon maternels)
- Un pavillon avec une salle en rez-de-chaussée et deux salles à l'étage (Pavillon du petit Chesnoy)
- Un préau bois
- Un grand bâtiment avec salle d'activités, sanitaires, réfectoire et local de rangement (régie)
- Un bloc sanitaire extérieur
- Un local de rangement pour les jeux extérieur et divers
- Un pavillon composé de plusieurs salles : infirmerie, bureau de la direction, régie, et une salle pour les animateurs
- La structure accueille des enfants âgés de 3 à 12 ans.

3) Les intentions éducatives de la ville d'Amilly

Le projet éducatif de la ville d'Amilly a pour objectifs principaux :

- De favoriser l'accès de tous aux loisirs pendant les vacances
- D'apporter une solution de garde éducative et ludique aux familles

L'accueil de loisirs doit être pour l'enfant un lieu :

- De détente
- De découverte
- De rupture avec la vie de tous les jours
- D'éducation participant à l'épanouissement de sa personnalité

L'accueil de loisirs a pour objectifs de contribuer :

- A l'apprentissage de la vie en collectivité
- Au développement de l'autonomie de l'enfant
- A son éducation à la citoyenneté et au civisme
- A l'épanouissement de sa personnalité

4) Intentions et objectifs

Tout le séjour doit s'articuler autour des besoins des enfants, qui sont les éléments principaux de tous les projets et activités mis en place durant le séjour.

Un enfant a besoin :

- D'être reconnu
- De se sentir en sécurité (physiquement, affectivement et moralement)
- D'être autonome
- D'être acteur de ses vacances
- D'avoir un rythme adapté
- De s'amuser et s'exprimer

a) Intentions éducatives

- + Trouver sa place au sein d'un groupe et respecter celle des autres
- + Accepter et comprendre les différences de chacun
- + Apprendre à vivre ensemble
- + Découvrir et participer activement à la vie en collectivité

b) Objectifs généraux

- + Favoriser l'autonomie des enfants au maximum
- + Être à l'écoute des familles et proposer un accueil basé sur la communication
- + Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles choses
- + Favoriser les activités sportives

II/ JOURNEE TYPE - ORGANISATION GENERALE

1) Fonctionnement de l'accueil

Les temps d'accueil du matin et du soir sont gérés par l'équipe de Péri-centre.

- Accueil du matin : 07h00 – 09h00 à la Pailleterie / 07h00 – 8h40 au Clos-Vinot
- Accueil du soir : 17h30 – 18h45 à la Pailleterie / 17h40 – 18h45 au Clos-Vinot

L'accueil des enfants est échelonné de 07h00 à 09h00. Les animateurs accueillent les enfants individuellement dans un espace chaleureux et attrayant. Ils accompagnent les enfants et sont disponibles, à l'écoute. Ils proposent des jeux, racontent des histoires, favorisent la coopération de plusieurs enfants autour d'un jeu de société, discutent avec certains.

Pour commencer la journée, les enfants ont le choix entre plusieurs activités : jouer, lire, discuter entre amis, dessiner, ou se réveiller tranquillement dans un coin adapté.

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre de loisirs. Les animateurs sont disponibles auprès des parents si ceux-ci sont en demande d'informations, ou ont le besoin d'être rassurés.

2) Les groupes

Les groupes sont constitués par tranches d'âges : 3ans, 4ans, 5ans, 6-7ans, 8-9ans et 10-12ans. Chaque groupe a deux animateurs référents, ils sont un repère indispensable, notamment pour les plus jeunes qui en ont davantage besoin.

3) Les activités : 09h15 – 11h15 ou 12h15 (selon service)

Les activités permettent aux enfants de se construire. Elles favorisent leur développement et sont adaptées à leur âge. Elles doivent être suffisamment variées et organisées de manière à répondre aux besoins des enfants. Elles sont décidées et réfléchies en amont par les animateurs référents du groupe. Elles permettent le développement des capacités motrices, intellectuelles, créatives et d'expressions.

Plusieurs domaines d'activités peuvent être proposés :

- Les activités d'expression : manuelles, artistiques, théâtrales
- Les activités de découvertes : sorties, visite de musées
- Les jeux sous différentes formes : société, construction, réflexion
- Les activités physiques et sportives
- Les activités spécifiques encadrées par des éducateurs spécialisés ou intervenants

Si un enfant est non volontaire à la participation d'une activité, il est invité à essayer mais il n'est pas forcé de la pratiquer.

Les animateurs se réservent la possibilité de modifier ou supprimer une activité de leur planning d'activités initial si les enfants témoignent d'une envie particulière d'activité. En étant force de proposition, les enfants développent leur capacité à prendre des initiatives pour leur intérêt et ceux du groupe. Ils prennent ainsi conscience de leur possibilité d'être acteur et de contribuer au bien-être du groupe.

Il est indispensable de prévoir un temps de rangement du matériel et un retour au calme après chaque activité, afin de passer un repas serein ou de clore la journée de manière détendue.

4) Le repas : 11h30 – 13h30

La prise des repas sera divisée en 2 services :

- 1^{er} service : 11h30 – 12h30 = Repas des maternels (-6ans)
- 2^{ème} service : 12h30 – 13h30 = Repas des élémentaires (+6ans)

Le repas est un moment convivial, de détente. Les enfants s'installent à table avec leurs camarades et prennent le temps de discuter de ce qu'ils ont pu faire le matin, de rigoler et de partager avec leurs amis.

Les animateurs référents des groupes ne mangent pas à la même table que les enfants. Ils sont installés de manière à avoir une vue d'ensemble sur le réfectoire, ainsi, ils peuvent intervenir et veiller au bon déroulement du déjeuner.

Plusieurs règles sont à respecter pendant le repas :

- Ne pas se lever de table sans raison ni accord d'un adulte
- Respecter le matériel et la nourriture
- Être poli avec le personnel de service, ses voisins et animateurs
- Eviter le gâchis au maximum

5) Temps calme/de repos : 12h30/13h30 – 14h30

L'équipe de Péri-centre intervient également sur ce temps : elle permet aux animateurs référents de prendre leur pause, un roulement est organisé.

Le temps calme est une coupure dans la journée qui permet de se détendre pour digérer et mieux reprendre les activités par la suite. Les temps calmes proposés par les animateurs devront être suffisamment variés afin de répondre aux besoins et envies de chacun. Il pourra être calme ou un peu plus actif.

Pour les maternels, un temps de repos est organisé dans leur pavillon afin qu'ils puissent se reposer dans de bonnes conditions.

6) Retour en activités : 14h45 – 16h00

Tout comme le matin, différentes activités sont proposées. Elles respectent le thème établi et le projet pédagogique, les animateurs proposent un contenu ludique et varié, ponctuées par la participation des enfants au rangement et au nettoyage. On favorise les activités en cohérence avec la météo.

7) Le goûter : 16h15

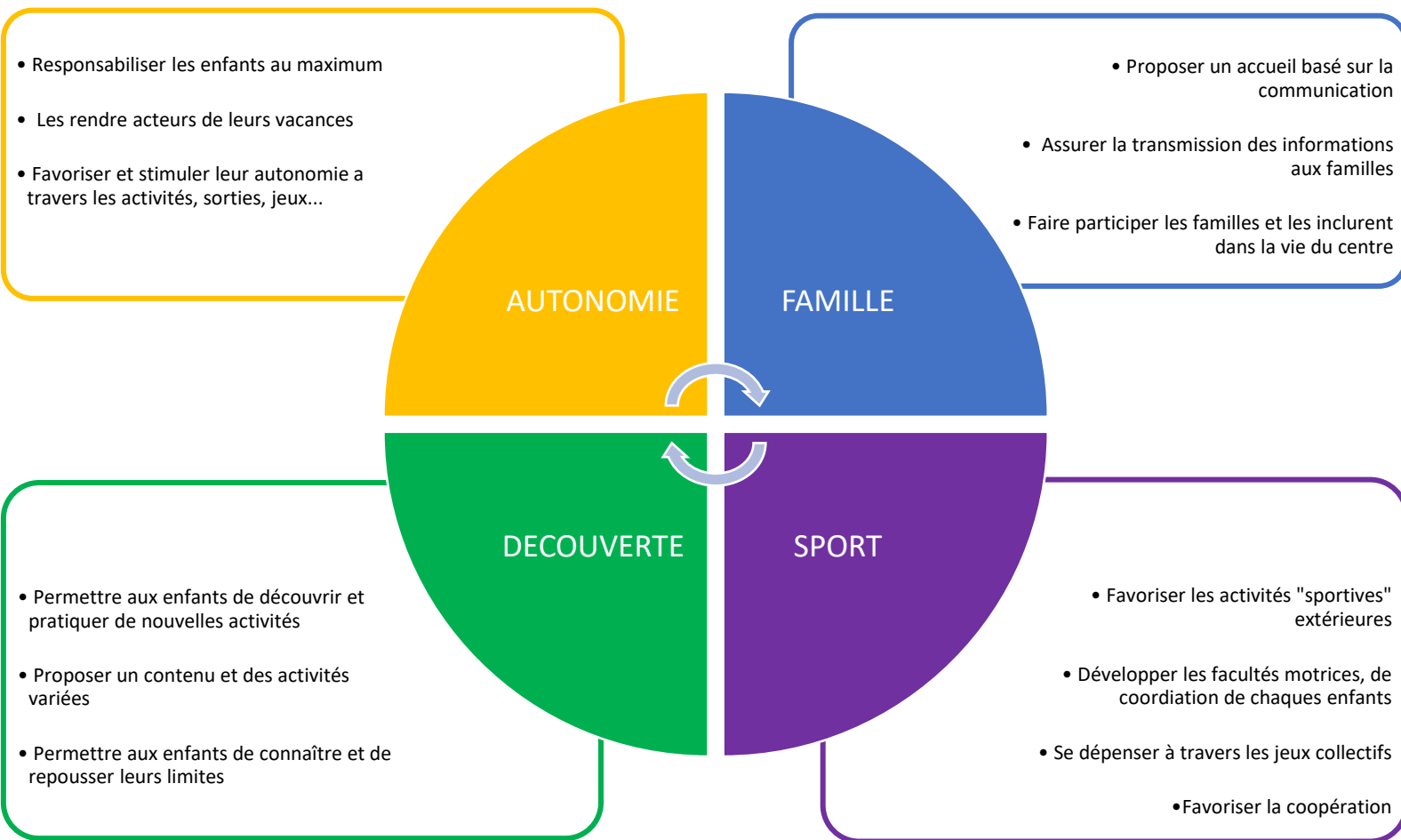
Ce temps de pause dans l'après-midi permet aux enfants et aux adultes de se réunir dans un climat convivial. Il peut s'effectuer sur le lieu de vie du groupe, ou bien en extérieur si le temps le permet. Ce moment permet d'échanger et de faire le bilan la journée.

8) Départ des enfants : à partir de 17h30 pour la Pailleterie et 17h40 pour le Clos-Vinot

Ce temps est assuré par l'équipe de Péri-centre, qui en arrivant prend connaissance des différentes informations et bilan de journée auprès des animateurs référents et du support mis à leur disposition.

Le départ des enfants s'effectue à partir de 17h30. L'animateur fait la liaison entre l'accueil de loisirs et la vie familiale. Il relaie les informations et transmissions de la journée aux parents, il est disponible et accueillant. Des petits ateliers libres ou jeux sont mis en place pendant ce temps d'accueil.

9) Méthode pédagogique



10) Communication et relations avec les familles

En plus de moments d'échanges avec les familles pendant les temps d'accueils du matin et du soir, les parents disposent de plusieurs moyens de se tenir informés régulièrement des événements importants liés à la vie du centre de loisirs.

Notamment :

- Amilly Espaces, un bulletin municipal
- Le site internet de la ville d'Amilly
- L'éclaireur, journal hebdomadaire local qui illustre les temps forts de l'accueil et commente les différents projets menés

III/ Règles de vie quotidienne

✚ Pour les enfants :

L'enfant va établir et décider des différentes règles à suivre avec ses animateurs référents et le reste de son groupe. Il aura ainsi connaissance des interdits et en connaîtra les conséquences. Les sanctions seront décidées en cohérence avec l'équipe d'animation, afin qu'il n'y ait pas de contradiction entre deux animateurs face à un enfant.

Il y aura plusieurs avertissements de la part des animateurs référents, si les problèmes persistent, l'équipe de direction interviendra. L'équipe veillera à en informer les parents, en laissant à l'enfant la liberté de s'expliquer et s'exprimer avec ses propres mots, afin qu'il assume, et prenne conscience des conséquences de ses actes.

✚ Pour les animateurs :

Pendant son temps de travail plusieurs choses sont strictement interdites, l'équipe en aura été informé en amont pendant les réunions et ce sera engagé à les respecter :

- Consommer des stupéfiants/alcool
- Avoir des propos racistes, discriminatoires ou non adaptés
- Manifester une violence verbale/physique
- Avoir une tenue vestimentaire non adaptée
- Utiliser son téléphone portable à des fins personnelles
- Avoir une hygiène corporelle négligée
- Fumer sur les lieux de vie ou dans l'enceinte de l'accueil

En cas de non-respect, l'animateur se risque à un avertissement oral de la part de la direction, un entretien avec le chef de service et/ou avec l' élu. Une non-validation du stage pratique s'il s'agit d'un stagiaire, ou d'une exclusion du séjour en plus d'un signalement à la DRDJCS et aux autorités compétentes, selon la gravité de la situation.

✚ Pour les parents :

Ce sont eux qui font le lien entre l'équipe d'animation et les enfants, aussi ont-ils un rôle important à jouer tout au long du séjour.

Il s'engage à :

- Respecter les horaires d'arrivée et de départ sur l'accueil
- Prévenir en cas d'absence, maladie, inconfort de l'enfant
- A signer une décharge si un départ a lieu avant l'heure (raison exceptionnelle)
- Tenir informer l'équipe de l'identité de toute personne venant chercher l'enfant autre que celles autorisées
- Signer l'autorisation pour que son enfant soit pris en photo.

IV/ Moyens

1) Moyens humains : Equipe d'animation

<u>Nom – Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Groupe</u>	<u>Diplômé / Stagiaire</u>
KIENAST Livia	Directrice	Direction	Stagiaire BAFD Diplômée BP JEPS
GRILLERE Alix	Directrice adjointe	Direction	Stagiaire BAFD
BERGER Yoann	Animateur volant	Direction	Diplômé BE
LABYT-CARRE Myriam	Animatrice	Maters 1	Diplômée
PATEK Agathe	Animatrice	Maters 1	Diplômée
GOTTI Victoria	Animatrice	Maters 2	Diplômée
SACCOCCIO Tiziana	Animatrice	Maters 2	Diplômée
PEREGRINE Edward	Animateur	Petits 1	Diplômé
DELVINQUIERE Chloé	Animatrice	Petits 1	Stagiaire
BOISSON Yohann	Animateur	Petits 2	Diplômé
AFONSO Léonie	Animatrice (Semaine 2)	Petits 2	Diplômée
BREUILLER Maëva	Animatrice	Moyens 1	Diplômée
BAINARD Léo	Animateur	Moyens 1	Stagiaire
MARQUES Séréna	Animatrice	Moyens 2	Diplômée
CHAMBAULT Enzo	Animateur	Moyens 2	Stagiaire
ROXO Cynthia	Animatrice	Grands 1	Diplômée
SEIML Alison	Animatrice	Grands 1	Diplômée
MARTIN BARROSO Sarah	Animatrice	Grands 2	Diplômée
LOZES Théo	Animateur	Grands 2	Diplômé

Une équipe de 7 animateurs supplémentaires sera sollicitée pour les péri-centres :

- 3 animateurs sur le site du Clos-Vinot (Accueil matin/soir)
- 4 animateurs sur le site de la Pailleterie (Accueil matin/soir)
- 7 animateurs sur le site de la Pailleterie (Pause méridienne)

<u>Lieux d'intervention</u>	<u>Équipe péri-centre</u>
CLOS-VINOT <u>Accueil matin/soir</u> ➤ 07h00 – 08h40 ➤ 17h30 – 18h45	<ul style="list-style-type: none"> - Claire DESCHAUD - Natalia MONTEIRO - Isabelle BRET
PAILLETERIE <u>Accueil matin/soir</u> ➤ 07h00 – 09h00 ➤ 17h15 – 18h45	<ul style="list-style-type: none"> - Peggy ZOUHAIRI - Anaïs BONNEAU - Sarah CARRY - Patricia LHERBIER
PAILLETERIE <u>Pause méridienne</u> ➤ 12h30 – 14h30	<ul style="list-style-type: none"> - Peggy ZOUHAIRI - Anaïs BONNEAU - Sarah CARRY - Patricia LHERBIER - Claire DESCHAUD - Natalia MONTEIRO - Isabelle BRET

2) Moyen financier

Le budget éducatif est calculé sur le nombre d'enfants présents en totalité sur tout le séjour avec un montant fixe s'élevant à 2€ par enfant et par jour. Les tarifs sont calculés selon le quotient familial de chaque famille et est déterminé par la Caisse d'Allocation Familiales.

3) Rôles de chacun

Différentes tâches devront être assurées par les acteurs du séjour à savoir :

❖ Pour la direction :

- Mettre en application le projet éducatif de l'organisateur
- Travailler, mettre en place, et transmettre à l'équipe le projet pédagogique
- Être garant des projets et du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs
- Assurer un rôle de formateur
- Effectuer le travail administratif
- Evaluer le travail collectif et individuel en lien avec le projet pédagogique
- Être disponible et à l'écoute de l'équipe d'animation
- Etablir et des liens avec les familles, les partenaires locaux et les prestataires
- Gérer le stock de matériel et de produits pharmaceutiques
- Assurer la bonne communication avec les différents acteurs du centre de loisirs

❖ Pour l'animateur :

- Adhérer au projet pédagogique de l'accueil de loisirs et le respecter
- Animer et réguler les différents temps forts/calmes du séjour
- Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants
- Veiller au respect du matériel et des locaux
- Être bienveillant, à l'écoute et disponible pour les enfants
- Savoir fixer des limites et faire preuve d'autorité si nécessaire
- Travailler et communiquer avec l'équipe
- Savoir évaluer son travail
- Communiquer avec la direction et les familles

❖ Le personnel de service :

- Les missions d'entretiens des locaux et le service de restauration sont assurés par des agents municipaux. Ils travaillent quotidiennement avec les enfants toute l'année et appliquent toutes les recommandations en vigueur en s'appuyant sur la réglementation.

V/ Modalités d'évaluation

Après des enfants :

Les animateurs feront à la fin de chaque journée un bilan avec leur binôme et leur groupe d'enfant, en leur demandant ce qu'ils ont apprécié ou non durant leur journée d'accueil.

Après de l'équipe d'animation :

Chaque semaine les animateurs stagiaires seront évalués à l'aide d'une grille d'évaluation sur une activité de leur choix. Suivra un temps d'auto-évaluation ainsi qu'un échange entre la direction et l'animateur afin d'ajuster au mieux les points à travailler ou améliorer si nécessaire. La direction assurera un suivi continu.

Les réunions qui auront lieu le samedi matin pendant le séjour seront un moment d'échange avec l'équipe d'animation. Elles permettront de faire le point sur les semaines passées et d'améliorer ou changer certains points sur les semaines à venir.